Fédération Départementale des Chasseurs de la Manche

LE NOUVEAU SDGC EST ARRIVÉ !

Après plus d'un an de consultations, de propositions et de rédaction, le **SDGC 2024 – 2030 a été validé** par **Xavier Brunetière, Préfet de la Manche,** qui pour l'occasion, nous a fait l'honneur de réunir ses services et la presse au siège social de Saint Romphaire.

Il a souligné la qualité du travail ainsi que le **partenariat de la Fédération avec la DDTM et l'OFB.**

Le SDGC en chiffres :

- 12 thèmes (espèces, habitat, sanitaire, communication, sécurité ...)
- 88 objectifs déterminés
- 143 actions à mettre en œuvre pour la période de 6 ans
- 94 méthodes et outils d'évaluation.

Le nouveau SDGC s'est construit sur la base de 86 mesures réalisées ou partiellement réalisées du schéma précédent.

Seules **quelques modifications** ont été ajoutées principalement sur le volet de la sécurité avec par exemple :

- L'interdiction de se déplacer avec une arme portée à la bretelle et chargée. (L'arme devra être mise en sécurité pour les armes semi-automatiques, à l'exception de la

chasse à l'approche du grand gibier ou du renard.)

- Le déchargement des armes lors des contrôles, des rassemblements de personnes et lors des fins de traque.
- L'interdiction de tirer au travers des haies et buissons à hauteur d'homme.
- Etc…

Cliquez ici pour voir l'intégralité du SDGC

BILAN DES CONTRÔLES ET SURVEILLANCE DES TERRITOIRES POUR LE DÉBUT DE SAISON 24/25 :

Depuis l'ouverture générale du **22 septembre,** les **11 agents de développement** de la FDC50, **5 permanents** et les **6 CDD recrutés** pour la saison, ont contrôlé **plus de 1100 chasseurs.**

20 infractions ont été constatées, concernant :
- Chasse sans être porteur du permis de chasser,
- Carnet de prélèvement lièvre mal rempli

Cliquez ici pour retrouver les arrêtés

CONCOURS SAINT HUBERT 2024 : L'HEURE DES RÉSULTATS !

La **journée SAINT-HUBERT de la Manche** s'est déroulée le 05 octobre dernier à MUNEVILLE-LE-BINGARD.
Cette manifestation a été organisée de main de maître par l'Association des Rencontres St Hubert de la Manche, en collaboration avec la FDC50, la commune et la Sté de chasse de MUNEVILLE, qui a remarquablement accueilli les participants.

19 couples chasseur-chien, répartis entre plusieurs catégories, s'étaient donné rendez-vous pour cette journée. Les meilleures équipes représenteront le département de la Manche à la finale régionale le 23/11 dans l'Eure.

Ce sont :

- Chasseresse avec chien d'arrêt : Amandine PESCHARD avec Opale, Munsterlander
- Chasseurs avec chien d'arrêt : Olivier DESVAUX avec Sepia de Turigny, Setter Anglais
- Chasseresse trialisante : Amandine PESCHARD avec Saïka du Domaine de Saint-Louis, Braque Français
- Chasseur trialisant : Johann MARESCQ avec Roxie du Bois des Ecrivains, Epagneul Breton
- Jeune Chasseur : Arthur LEPRIVEY avec TWIST, Setter Anglais
- Chasseur avec chien leveur de gibier : Joël FINOU avec Jade de la Ronce d'Argent, English Springer Spaniel.

Félicitations à tous les participants et rendez-vous l'année prochaine !

SIA, VOTRE FÉDÉRATION VOUS ACCOMPAGNE !

Le **Système d'Information sur les Armes (SIA)** est entré en vigueur depuis février 2022. Ce système ne concerne pas que les chasseurs. Les licenciés de ball-trap, de ski (biathlète), les détenteurs non-licenciés qui ont hérité ou trouvé une arme et les tireurs sportifs devront aussi s'inscrire.

Pour vous accompagner au mieux, la Fédération organise des **permanences** afin de vous aider à créer votre compte au siège de la FDC 50 à Saint Romphaire.

Il faudra ainsi vous munir de :

- Une adresse mail avec son mot de passe
- Pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour en France)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Permis de chasser permanent + la validation (préparez également votre numéro SIA si votre armurier a eu l'occasion de vous en créer un)

Contactez votre fédération **Envoyez un email**

FORMATION DÉCENNALE, INSCRIVEZ-VOUS !

Comme vous le savez, vous devez suivre **une formation décennale obligatoire à la sécurité (gratuite).**

Vous êtes responsable de chasse ? N'hésitez pas à constituer un groupe et vous inscrire !

Nous constatons une baisse de la mobilisation pour suivre cette formation. Pensez néanmoins à réserver votre date avant que nous soyons obligés de prendre des mesures rendant la convocation obligatoire !

Les places disponibles pour les prochaines sessions sont :

- **Lundi 28 octobre 2024 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30**
- **Mardi 05 novembre 2024** ***de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30***
- **Vendredi 22 novembre 2024** ***de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30***
- **Mardi 04 décembre 2024** ***de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30***
- **Vendredi 20 décembre 2024** ***de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30***

Inscrivez-vous au 02.33.72.63.61 ou par e-mail : veronique.piedagnel@fdc50.com.

Cliquez ici pour retrouver les modalités de la formation

AGRIFAUNE : LANCEMENT DU JEU CONCOURS AGRIFAUNE 2024 !

Le 4 octobre dernier, les partenaires **Agrifaune Manche** (FDC 50, OFB, Chambre d'agriculture, FDSEA, FDCUMA) se sont réunis au lycée agricole de Coutances. Ce fut l'occasion de lancer **le jeu concours Agrifaune 24/25** auprès d'une classe de 1ère BAC PRO agricole et également de remettre les lots du jeu concours de l'année passée.

L'objectif de cette opération est de **sensibiliser les jeunes agriculteurs aux problématiques liées à la préservation de l'environnement.** En effet, par le biais d'un questionnaire et d'une rédaction de dossier, les élèves doivent présenter, pour la fin de l'année scolaire, un aménagement ou une pratique favorable à la faune sauvage pouvant être mise en place sur leur exploitation de stage ou sur l'exploitation familiale.

A l'issue d'une phase de notation réalisée par les membres d'Agrifaune, une remise de lots est organisée pour les meilleurs dossiers.

La biodiversité, tous concernés, tous responsables !

VENT DE FRAÎCHEUR À LA FDC 50, MAXIME DELAMARCHE REJOINT L'ÉQUIPE EN ALTERNANCE !

Depuis début septembre, la Fédération accueille **Maxime DELAMARCHE,** qui nous rejoint en alternance pour une année. À l'issue d'un parcours solide en BAC PRO Gestion des Milieux Naturels et de la Faune (GMNF), suivi d'un BTS en Gestion et Protection de la Nature (GPN), Maxime poursuit actuellement une licence en Gestion des Milieux Naturels (GMN).

Durant cette année d'alternance, Maxime apportera son expertise au pôle Migrateur / Réserve / Zones humides, avec un focus particulier sur la labellisation **"Territoires de Faune Sauvage"** de la réserve des Bohons et du site de St Romphaire. Cette expérience lui permettra d'acquérir les compétences nécessaires pour atteindre son objectif professionnel : intégrer un poste de technicien cynégétique.

Nous lui souhaitons la bienvenue ainsi que de la réussite au cours de son année !

RENOUVELLEMENT DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE - APPEL À CANDIDATURES

La **nomination des lieutenants de louveterie** interviendra au **1er janvier 2025,** pour une période de **5 ans.**

Les lieutenants de louveterie sont nommés tous les cinq ans par le préfet et concourent sous son autorité à la régulation et à la destruction des animaux d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts. Ils sont assermentés, et sont les conseillers techniques de l'administration sur les problèmes posés par la gestion de la faune sauvage ; les chasses et battues administratives sont organisées sous leur contrôle et sous leur responsabilité technique. Leurs fonctions, exercées dans l'intérêt général, sont bénévoles.

Vous êtes intéressé(e) par cette opportunité ? N'hésitez plus et déposez votre candidature ! Dans le département de la Manche, les personnes candidates doivent déposer avant le **6 novembre 2024** un dossier de candidature accompagné d'une lettre de motivation. Les candidats dont les dossiers seront retenus seront convoqués pour un entretien ultérieur.

Plus de renseignements auprès de Mme GUEDON par mail à catherine.guedon@manche.gouv.fr ou par téléphone au **02 33 77 52 17.**

Dossier de candidature **Fiche de poste**

Fédération Départementale des Chasseurs de la Manche
31 Rue des Aumônes, Saint Romphaire 50750 Bourgvallées
Tel : 02 33 72 63 63
Mail : contact@fdc50.com

Cet e-mail a été envoyé à {{contact.EMAIL}}
Vous recevez cette newsletter, car vous êtes ou étiez adhérents à la FDC50

Se désabonner